

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAMELOU

MAMELOU, société anonyme de droit belge, ayant son siège social à 2930 Brasschaat (Belgique), Kapelsesteenweg 222 et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0459.436.045 (ci-après dénommée " MAMELOU "), est une entreprise active dans la vente de produits pour bébés.

Le client peut être toute personne physique ou morale qui entretient une relation contractuelle de quelque nature que ce soit avec MAMELOU dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.

Article 1 - Champ d'application

1.1 Sans préjudice de l'application d'éventuelles conditions particulières incluses dans l'offre, les présentes conditions générales s'appliquent aux contrats conclus avec MAMELOU.

1.2 La conclusion d'un contrat avec MAMELOU implique la lecture intégrale ainsi que l'acceptation totale et inconditionnelle des conditions générales de MAMELOU.

1.3 MAMELOU se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales en fonction des nécessités économiques et juridiques. Les nouvelles conditions générales entreront automatiquement en vigueur dans un délai de 10 (dix) jours ouvrables à compter de la notification des nouvelles conditions générales au client. Toutefois, le client a le droit de résilier le contrat avec MAMELOU, sans paiement de dommages-intérêts et avec effet immédiat, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée à MAMELOU dans le délai de 10 (dix) jours ouvrables à compter de la notification des nouvelles conditions générales au client.

Article 2 - Contrat

2.1 Les offres que MAMELOU adresse aux Clients sont sans engagement et, en tant que telles, ne l'engagent pas. Les commandes non confirmées par écrit par le Client n'engagent pas non plus MAMELOU.

2.2 Toutes les offres de MAMELOU sont faites sur la base des données et des souhaits du client. Toute modification des données et des besoins peut donner lieu à une révision des conditions générales figurant dans l'offre.

2.3 Un contrat n'est conclu entre MAMELOU et le client que par (i) la signature de l'offre par les deux parties pendant la période de validité de l'offre telle qu'indiquée dans l'offre, ou (ii) la confirmation d'une commande par e-mail par MAMELOU, ou (iii) la passation d'une commande via le système B2B sur le site web de MAMELOU.

2.4 MAMELOU est en droit d'exiger le paiement d'un acompte sur le prix convenu, tel que stipulé dans l'offre, auquel cas le contrat n'est conclu qu'après son paiement intégral.

Article 3 - Prix

3.1 Sauf si les parties conviennent par écrit de modalités de compensation différentes, MAMELOU exécute le contrat au prix convenu dans le devis confirmé entre MAMELOU et le client.

3.2 Les prix s'entendent hors TVA.

Les prix excluent également les frais impliquant l'intervention de tiers, tels que, par exemple mais sans s'y limiter, les frais de transport des marchandises.

Pour la livraison de marchandises dans le Benelux, les frais de transport s'élèvent à 10,00 EUR si le montant de la commande est inférieur à 400,00 EUR. La livraison est gratuite pour un montant de commande égal ou supérieur à 400,00 EUR.

Pour la livraison de marchandises en France, les frais de transport s'élèvent à 15,00 EUR pour un montant de commande inférieur à 500,00 EUR. La livraison est gratuite pour un montant de commande égal ou supérieur à 500,00 EUR.

3.3 Le prix est établi sur base des données en possession de MAMELOU. Il est de la responsabilité du Client de fournir à MAMELOU toutes les données nécessaires à l'établissement du prix, et en outre que les données fournies dans ce cadre sont correctes. S'il s'avère par la suite que les données fournies par le Client, sur la base desquelles le prix a été établi, n'étaient pas correctes ou ont changé entre-temps, cela donnera lieu à une révision du prix.

3.4 MAMELOU se réserve expressément le droit de modifier le prix convenu si, après la date de conclusion du contrat, un ou plusieurs facteurs objectifs de prix de revient (à savoir : les prix des matériaux, les prix des matières premières, les coûts salariaux, les charges sociales, les coûts de transport ou les prix des fournisseurs) subissent une modification démontrable. Le cas échéant, MAMELOU informe le client de la modification du prix. Le prix ne peut être modifié qu'à concurrence de 80 % du prix final.

Article 4 - Paiement

4.1 Sauf disposition contraire, les factures pro forma de MAMELOU sont payables au plus tard 30 (trente) jours civils après la date d'émission de la facture, sur le compte bancaire indiqué sur la facture. Tous les paiements sont effectués en euros.

4.2 Les réclamations relatives à une facture ne sont recevables que si le Client en informe MAMELOU par écrit, en indiquant la date et le numéro de la facture, dans un délai de 8 (huit) jours calendrier à compter de la date d'émission de la facture, sans que cette notification ne constitue une reconnaissance de son contenu de la part de MAMELOU. A défaut d'une telle notification, la facture sera considérée comme acceptée par le Client sans aucune réserve.

4.3 En cas de non-paiement ou de paiement incomplet d'une facture à la date d'échéance, toutes les autres créances en cours à l'encontre du Client deviennent exigibles de plein droit et sans mise en demeure préalable. Dans ce cas, MAMELOU se réserve également le droit de suspendre l'exécution de tous les contrats en cours, également sans mise en demeure préalable et sans indemnité.

4.4 En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, le client est également redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt annuel de 10 % à compter de la date d'échéance de la facture sur le montant de la facture impayée. En outre, une somme forfaitaire de 10% sur le montant de la facture impayée, hors TVA, avec un minimum de 150 EUR, sera automatiquement et sans mise en demeure préalable due par le Client, sans préjudice du droit de MAMELOU de réclamer intégralement au Client le dommage effectivement subi dans ce cas où le dommage effectivement subi dépasse la somme forfaitaire.

4.5 Un paiement sera d'abord appliqué aux intérêts, dommages et frais forfaitaires dus et ensuite aux factures échues depuis le plus longtemps.

Article 5 - Exécution du contrat

5.1 Si, dans l'offre, un délai a été convenu pour la livraison des marchandises, ce délai est à tout moment strictement indicatif et sans obligation de résultat de la part de MAMELOU. MAMELOU s'engage néanmoins à faire de son mieux pour respecter ces délais. Les retards de livraison ne donnent pas droit à des dommages-intérêts de la part du Client, ni à la résiliation du contrat avec MAMELOU.

5.2 Les délais convenus sont en tout état de cause prorogés en cas de force majeure pour la durée de la force majeure ou des retards imputables à un tiers et/ou au client, y compris, mais sans s'y limiter, la fourniture tardive par le client à MAMELOU des informations nécessaires au commencement de l'exécution du contrat.

5.3 Sauf convention contraire et moyennant un montant minimum de commande de 200,00 EUR pour la livraison au Benelux et un montant minimum de commande de 250,00 EUR pour la livraison en France, la livraison a lieu au lieu de destination convenu. Tous les risques liés à l'emballage, au chargement et au transport des marchandises à livrer par MAMELOU sont transférés au client au moment de la livraison des marchandises (au lieu de destination convenu). Les frais de transport des marchandises sont à la charge du client, conformément à l'article 3.2 des présentes conditions générales.

5.4 En cas de commande d'un montant inférieur au montant minimum visé à l'article 5.3 des présentes conditions générales, la livraison s'effectue à l'entrepôt de MAMELOU par enlèvement par le Client. Tous les frais et risques liés à l'emballage, au chargement et au transport des marchandises à livrer par MAMELOU sont transférés au Client au moment de la livraison des marchandises (dans l'entrepôt de MAMELOU).

Article 6 - Durée et résiliation

6.1 Le contrat entre MAMELOU et le client commence à la date convenue par écrit ou à la date à laquelle MAMELOU procède à l'exécution d'un contrat et prend fin lorsque les marchandises ont été livrées par MAMELOU au client et que ce dernier s'est acquitté de tous les paiements dus en vertu du contrat.

6.2 Chaque partie a le droit de suspendre et/ou de résilier le contrat à tout moment, sans autorisation judiciaire, sans mise en demeure préalable et sans paiement de dommages-intérêts, avec effet immédiat dans les cas suivants : (i) si, malgré une mise en demeure écrite respectant un délai de 7 (sept) jours ouvrables, l'autre partie manque à l'exécution d'une ou plusieurs obligations matérielles découlant de l'accord, (ii) en cas de cessation de paiement ou (de demande de) faillite de l'autre partie, ou (iii) en cas de liquidation ou de cessation d'activité de l'autre partie.

Dans le cas d'une telle résiliation, chaque partie se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour les coûts, intérêts et dommages qu'elle a encourus de ce fait et toutes les créances deviendront immédiatement exigibles.

6.3 En cas d'annulation d'une commande par le Client, sans qu'il existe un motif de résiliation tel que prévu à l'article 6.2 des présentes conditions générales, MAMELOU aura droit à une indemnité forfaitaire de 10% sur le montant total de la commande, sans préjudice du droit de MAMELOU de réclamer au Client l'intégralité du préjudice effectivement subi dans le cas où le préjudice effectivement subi serait supérieur à l'indemnité forfaitaire.

Article 7 - Garantie et réclamations

7.1 MAMELOU s'engage à livrer des marchandises correspondant aux marchandises convenues conformément aux règles de l'art.

7.2 Le client s'engage à examiner les biens immédiatement après leur livraison par MAMELOU pour vérifier leur conformité et les défauts visibles. Tout défaut de conformité entre les marchandises convenues et les marchandises livrées ou l'existence d'un défaut visible doit être notifié par écrit à MAMELOU immédiatement et au plus tard 10 (dix) jours ouvrables après la livraison, faute de quoi les marchandises sont réputées acceptées par le Client.

7.3 Les réclamations fondées sur des vices cachés doivent, sous peine de déchéance, être communiquées à MAMELOU par lettre recommandée par le Client au plus tard 2 (deux) mois après leur découverte.

7.4 Les réclamations doivent être décrites de manière très précise.

7.5 Recouvrement

7.5.1 Si les marchandises livrées par MAMELOU dans le cadre du contrat avec le Client présentent des défauts visibles ou si le Client prouve qu'une marchandise non conforme a été livrée, le Client ne peut prétendre qu'à une réparation, un remplacement, ou à l'exécution du contrat par équivalent si une réparation ou un remplacement n'est pas possible, ou à la résiliation du contrat, le Client ne pouvant prétendre qu'à une forme de dédommagement, à condition qu'il puisse être objectivement démontré que tel est le cas.

7.5.2 En cas de vices cachés, le client ne peut prétendre qu'au remboursement du prix du bien défectueux après sa restitution à MAMELOU, ou à une réduction du prix, auquel cas le client ne peut prétendre qu'à une forme d'indemnisation, à condition qu'elle puisse être objectivement prouvée.

7.6 Les réclamations relatives à des biens modifiés par le Client ou un tiers après la livraison ou à des défauts imputables au Client ou à un tiers ne sont pas prises en considération.

7.7 Le client reconnaît que les marchandises fournies par MAMELOU sont soumises aux limitations de garantie du fabricant d'origine des marchandises et accepte que ces limitations de garantie puissent être invoquées directement par MAMELOU à l'encontre du client.

7.8 Le client est tenu de permettre à MAMELOU d'examiner la réclamation et doit donc coopérer pleinement.

7.9 L'acceptation inconditionnelle des marchandises livrées par MAMELOU est matérialisée par la mise en service sans réserve des marchandises livrées.

Article 8 - Protection des données

8.1 MAMELOU s'engage à traiter toutes les données personnelles qu'elle reçoit du Client conformément aux obligations légales relatives au traitement des données personnelles, y compris le Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

8.2 Si le Client souhaite plus d'informations concernant la politique de confidentialité de MAMELOU, il peut contacter MAMELOU par email [administratie@mamelou.be] ou consulter la déclaration de confidentialité de MAMELOU sur le site internet [www.mamelou.be].

Article 9 - Force majeure

9.1 Si l'exécution du contrat ne peut avoir lieu pour cause de force majeure, la partie défaillante doit en informer l'autre partie dans un délai de 2 (deux) jours ouvrables après le début de la situation de force majeure. On entend par force majeure la situation dans laquelle l'exécution du contrat par l'une des parties est empêchée en tout ou en partie, temporairement ou non, par des circonstances indépendantes de la volonté de cette partie, même si ces circonstances étaient déjà prévisibles au moment de la conclusion du contrat. Sans vouloir être exhaustif, sont considérés comme des cas de force majeure : l'épuisement des stocks, les retards ou défauts de livraison des fournisseurs d'une partie, les pannes de machines, les grèves ou lock-out, les incendies, les émeutes, les guerres, les épidémies, les inondations ou autres conditions météorologiques graves, les pannes d'électricité ou de télécommunications, les décisions ou interventions des autorités et les erreurs et retards imputables à des tiers.

9.2 Si la situation de force majeure entraîne une interruption de l'exécution, le délai d'exécution et les obligations de la partie concernée sont en tout état de cause suspendus de plein droit pendant la durée de l'interruption, augmentée du temps nécessaire au redémarrage des services. Dans ce cas, les parties feront tous les efforts raisonnables pour limiter les conséquences de la situation de force majeure.

9.3 Si le cas de force majeure dure plus de 20 (vingt) jours ouvrables, chaque partie aura le droit de résilier le contrat sans intervention judiciaire, sans que l'autre partie ne soit tenue de verser une quelconque indemnité à la première, à l'exception des frais déjà encourus par MAMELOU avant le cas de force majeure qui seront supportés par le Client.

Article 10 - Obligations du client

10.1 Le client est tenu de fournir des données correctes et complètes à MAMELOU afin de lui permettre de calculer un prix correspondant au coût réel et d'exécuter le contrat.

10.2 Le client ou son mandataire est également tenu d'être présent à l'heure et au lieu de destination convenus pour réceptionner les marchandises. A défaut d'enlèvement ou de réception dans les délais, MAMELOU est en droit d'entreposer les marchandises sur son site et/ou ailleurs, aux frais et risques du Client. La livraison des marchandises à l'entrepôt de MAMELOU sera alors considérée comme une livraison au client. S'il a été convenu au préalable que la livraison des marchandises serait effectuée à l'entrepôt de MAMELOU, le client est tenu de retirer les marchandises commandées dans un délai de 14 (quatorze) jours calendaires à compter de la livraison à l'entrepôt de MAMELOU, sauf accord écrit contraire.

10.3 Le Client ou son mandataire est tenu de transmettre à MAMELOU le nom et toutes les coordonnées de la plateforme Marketplace sur laquelle il souhaite vendre les produits fournis par MAMELOU.

Le client ou son mandataire est autorisé, uniquement et exclusivement, à vendre les marchandises fournies par MAMELOU sur des Marketplaces, avec l'accord écrit de MAMELOU..

Article 11 - Transfert de propriété et de risque

11.1 La propriété des marchandises livrées par MAMELOU en vertu du contrat ne sera transférée au Client qu'après paiement intégral par le Client des factures correspondantes, y compris les intérêts, les frais et l'éventuelle clause de dommages-intérêts, à MAMELOU. Néanmoins, les risques, notamment de perte, d'endommagement ou de destruction de ces biens sont intégralement supportés par le Client à compter de la livraison à ce dernier.

11.2 Jusqu'au transfert effectif de la propriété des biens au Client, il est interdit à ce dernier de disposer des biens, de les utiliser comme moyen de paiement, de les donner en gage ou de les grever de toute autre sûreté.

11.3 Le client s'engage à notifier immédiatement par écrit à MAMELOU tout droit qu'un tiers ferait valoir sur les marchandises sous réserve de propriété en vertu du présent article.

11.4 Le Client s'engage à informer MAMELOU si les marchandises sont entreposées dans des locaux dont il n'est pas propriétaire et à lui communiquer, à la demande de MAMELOU, l'identité du propriétaire.

11.5 Au cas où MAMELOU invoquerait la réserve de propriété à la suite du non-paiement du Client, le contrat sera considéré comme résilié, sans préjudice du droit de MAMELOU à la réparation de tout dommage, y compris, mais sans s'y limiter, le manque à gagner et d'autres dommages commerciaux.

Article 12 - Responsabilité

12.1 Sauf en cas de dol ou de faute intentionnelle de la part de MAMELOU, MAMELOU n'est jamais responsable ni tenu d'indemniser les dommages immatériels, indirects ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, le manque à gagner, la perte de chiffre d'affaires, la perte de revenus, la perte de clientèle ou les prétentions de tiers, ou toute autre forme de dommage.

12.2 La responsabilité totale (contractuelle et extracontractuelle) de MAMELOU pour les dommages directs est à tout moment limitée aux montants déjà facturés et effectivement payés pour les marchandises livrées dans le cadre du contrat en question.

12.3 Les dommages imputables à MAMELOU seront, au choix de MAMELOU, réparés en nature, par remplacement ou réparation. Si la réparation en nature est impossible ou implique une charge de travail déraisonnable, MAMELOU remboursera au Client le prix fixé dans le devis confirmé.

Article 13 - Divisibilité

13.1 Si une disposition (ou une partie de celle-ci) des présentes conditions générales est inapplicable, nulle, inapplicable ou contraire à une disposition de droit impératif, cela n'affecte pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions des présentes conditions générales. Dans ce cas, MAMELOU et le client négocieront de bonne foi pour remplacer la disposition concernée par une disposition exécutoire et juridiquement valable qui se rapproche le plus possible de l'objectif et de la portée de la disposition initiale.

Article 14 - Droit applicable et juridiction compétente

14.1 Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

14.2 Tout litige concernant un contrat avec MAMELOU (y compris les présentes conditions générales) relève de la compétence des tribunaux d'Anvers, division d'Anvers, à moins qu'une autre juridiction ne soit impérativement prescrite par la loi.